



Bulletin d'information

Automne 2009

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES VOLUMINEUX

Veillez prendre note que l'enlèvement des déchets solides volumineux sera effectué le 6 octobre 2009. Il est à noter que l'enlèvement des déchets volumineux s'effectue la même journée que la collecte régulière des ordures ménagères. Vos déchets volumineux doivent être placés séparément des autres déchets, le plus près possible de la rue, disposés au sol et non dans une remorque. De plus, ceux-ci doivent être déposés au chemin la veille. Conformément à la loi de la qualité de l'environnement, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Les mots « DÉCHETS VOLUMINEUX » signifient et comprennent les déchets occasionnels et encombrants provenant d'usages domestiques (meublant la maison), tel que meubles, poêles, tapis et couvre-plancher (roulés) piscines hors-terre, branches (3 pieds et moins attachées, maximum de 3 paquets), accessoires électriques ou à gaz, à l'exclusion des carcasses d'automobiles, des matériaux de construction ou rénovation (ex : fenêtres avec ou sans cadrages, portes, baignoires, armoires, toilettes), clôtures, bois, souches d'arbre, ainsi que tout liquide (ex : peinture, gaz et autre) . Suite au programme de Recyc-Québec, aucun pneu n'est admis.

IMPORTANT- En vertu d'une nouvelle réglementation adoptée par le ministère de l'Environnement, les appareils de réfrigération et de climatisation domestiques ne seront plus ramassés avec les déchets volumineux. Vous devrez les apporter vous-même à la déchetterie située au 350, de la Bulstrode à Victoriaville.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le Conseil a autorisé par résolution « Ramoneur Bois-Francis Inc. » à offrir ses services aux résidents de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska. Nous vous rappelons qu'il est important à cette période de l'année de ramoner la cheminée de sa résidence. Le coût demandé par « Ramoneur Bois-Francis » est de 30,00\$ pour le ramonage et l'inspection de la cheminée, incluant la cueillette de la cendre à la base de la cheminée. Pour ce prix, le nettoyage des tuyaux n'est pas inclus.

Le numéro de téléphone pour joindre « Ramoneur Bois-Francis » est le suivant : 819-795-5045

COLLECTE SPÉCIALE DE FEUILLES

Il y aura une collecte spéciale de feuilles mortes le 10 novembre 2009 (le même jour que la dernière collecte du bac brun).

Vous pouvez donc accumuler vos feuilles dans des sacs de plastique ou de papier et les placer à côté de votre bac brun lors de la journée de collecte. Tous les types de sacs (plastique ou papier) sont acceptés mais nous vous encourageons fortement à utiliser des sacs de papier conçus à cet effet. C'est-à-dire des sacs compostables, ceux-ci ont l'avantage d'être compostables et réduisent le temps de collecte nécessaire au « désensachage » des feuilles placées dans des sacs de plastique. Sinon des sacs transparents ou orange de préférence. N'oubliez pas que votre discipline fait toute la différence sur les quantités et la qualité des matières récoltées.

JOURNÉE NORMAND MAURICE

COLLECTE DE R.D.D., LE SAMEDI 17 OCTOBRE 2009.

Pour la 2e année la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska participera à la Journée Normand Maurice. C'est une collecte de porte à porte où vous devez déposer vos R.D.D., en vrac ou dans des boîtes de carton, le samedi 17 octobre 2009 entre 7h et 9h (matin) en bordure de la rue.

INTERNET HAUTE VITESSE

La Municipalité s'est doté d'un règlement relatif à un système communautaire de télécommunication afin d'offrir un accès au service internet haute vitesse aux citoyens de son territoire dont la technologie n'était pas accessible par les réseaux conventionnels de distribution par câble ou par fibre optique.

La Municipalité a signé un contrat avec la compagnie Gabsky Communication inc. pour la fourniture des équipements et du service internet haute vitesse. Pour les résidents qui seraient intéressés à obtenir plus d'information vous pouvez vous adresser au bureau municipal et demander Francine Moreau au 357-9031.

URGENT BESOIN DE BÉNÉVOLES

Le Comité des loisirs de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska a besoin de bénévoles pour l'entretien de la patinoire au parc Léon-Couture. Afin d'assurer le maintien de la patinoire extérieure du parc Léon-Couture, nous avons besoin d'une équipe d'au moins dix (10) bénévoles pour aider à différentes tâches (arrosage, déneigement et autres). Faites connaître vos disponibilités en contactant David Houle au 357-7427.

ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE

En vertu du règlement de zonage municipal, il est permis d'installer un maximum de 2 abris temporaires pour automobile aux conditions suivantes :

- 1) entre le 1er novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement un maximum de deux abris temporaires conduisant ou servant au remisage d'automobile. Hors de cette période, l'abri temporaire doit être enlevé.
- 2) Ces abris doivent être fabriqués en toile ou matériel plastique montés sur une ossature métallique, plastique ou synthétique.

Veillez noter que dorénavant, la Municipalité veillera à faire appliquer ce règlement sur tout son territoire.

DÉTECTEUR DE FUMÉE

Il est recommandé de vérifier le détecteur de fumée une fois par mois, de changer la pile une fois par année ou plus souvent si nécessaire et de remplacer vos avertisseurs tous les cinq ans.

SERVICE DE VOIRIE

Pour toute question concernant le service de voirie, comme une demande de fermeture de fossé, veuillez vous adresser à Marcel Marchand aux heures normales de bureau au 357-9190.

RAPPEL - RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL - RAPPEL

Nous vous rappelons que si vous avez à placer des balises pour délimiter votre terrain cet hiver, ces balises doivent être placées à la limite de votre terrain et non dans l'emprise de la rue.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de pousser la neige sur le chemin public.

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont :
Du lundi au jeudi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30

Le vendredi de 8h30 à midi et de 13h à 16h

Le numéro de téléphone est le 819-357-9031

Madame Clémence Le May, mairesse, est toujours disponible à vous rencontrer; il vous suffit de prendre rendez-vous en communiquant au 357-9031.